

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE 2020-2021

ARTICLE 1 – Le projet

La Hart Poétique (LHP) organise un concours d'écriture ouvert à toute personne écrivant en langue française, n'étant pas déjà publiée, ayant de 11 à 17 ans pour la catégorie *Jeune Hartiste* et au moins 18 ans pour la catégorie *Hartiste*. Son accès est gratuit. Les candidat.e.s ne peuvent proposer qu'un seul texte par an. Les membres du jury et leur famille ne peuvent participer au concours, pas plus que les membres de l'association ou les lauréats des années précédentes.

ARTICLE 2 – Les conditions

Le thème de cette année 2020-2021 est « La nuit révèle ».

Le texte présenté ne doit pas avoir déjà été primé, récompensé, distingué à l'occasion d'un autre concours littéraire.

Le Jury sera attentif aux critères suivants : respect du thème imposé, qualité littéraire, singularité du propos, et potentiel scénique.

Une candidature implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité et aucun recours fondé sur l'organisation du concours n'est possible. Par ailleurs, le Jury et l'association n'ont pas à justifier leurs décisions.

ARTICLE 3 – Les candidatures

Pour respecter l'anonymat des candidat.e.s et les assurer qu'aucune considération discriminante ne sera appliquée à l'étude de leurs textes, ils ne doivent accompagner ces derniers d'aucun signe distinctif. Aussi doivent-ils ne transmettre aucune autre information que celles demandées dans le présent article.

Une candidature complète et éligible consiste en un courriel adressé à concours@hartpoetique.com contenant le texte du participant au format PDF ainsi que les informations suivantes dans le corps du courriel :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale
- Adresse mail
- Numéro de téléphone
- Titre de votre texte
- Genre visé (théâtre, nouvelle, conte, autre...)
- La mention : « Je certifie l'exactitude des informations précédentes, assure être l'unique auteur.e du texte présenté pour le concours, et

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2021.

ARTICLE 4 – Règles participatives

Les textes doivent se conformer aux règles suivantes :

- Respect du thème annuel imposé : « La nuit révèle »
- Genre littéraire libre (théâtre, nouvelle, conte, autre...)
- Texte au format PDF envoyé par mail à concours@hartpoetique.com
- Aucun signe distinctif pouvant renseigner sur l'identité de l'auteur
- 2 à 10 pages pour la catégorie *Jeune Hartiste* (de 11 à 17 ans)
- Entre 10 et 20 pages pour la catégorie *Hartiste* (à partir de 18 ans)
- Police Time New Roman 12
- Interligne de 1,5
- Marge de 2 (à gauche et à droite)
- Pages numérotées

ARTICLE 5 – Les envois

Les envois doivent être adressés de manière numérique et au format PDF à l'adresse suivante : concours@hartpoetique.com

La pièce jointe en question ne doit pas faire mention de l'identité de l'auteur.e, ses coordonnées ne doivent apparaître que dans le mail (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail...)

ARTICLE 6 – Le Jury

Le comité de lecture *LHP* opère une première sélection de trois textes par catégorie, rendus anonymes par numérotation. Le corpus ainsi établi fait l'objet d'une élection finale par le Jury, alors réuni pour débattre et faire consensus vis-à-vis des lauréat.e.s. Ce Jury est présidé par le directeur artistique de l'association *LHP*, il est par ailleurs composé d'un.e enseignant.e de lettres modernes et éventuellement de l'artiste parrainant l'évènement. Notez que ce jury peut éventuellement être augmenté d'un libraire, ainsi que des lauréat.e.s de l'année précédente.

Le Jury s'engage à délibérer de manière confidentielle et au mois de juin.

ARTICLE 7 – Les prix

Le Jury décernera :

- Le prix *Hartiste* (une ou plusieurs créations artistiques organisées par *LHP* et un siège au jury de la session suivante)

- Le prix *Jeune Hartiste* (une ou plusieurs créations artistiques organisées par *LHP* et un siège au jury de la session suivante)

ARTICLE 8 – La remise des prix

La remise des prix aura lieu au mois de juin 2021 (la date, l'horaire et le lieu seront précisés ultérieurement, par mail) et sera éventuellement enrichie d'une rencontre/dédicace avec l'artiste parrainant le concours. Les participant.e.s au concours seront avisé.e.s personnellement par *LHP*. En cas d'absence, nulle pénalité ne sera appliquée par le Jury.

ARTICLE 9 – Les suites culturelles

Les lauréat.e.s restent propriétaires de leurs œuvres via *LHP* et peuvent ainsi se prévaloir de droits d'auteur.e et profiter de toute activité lucrative pouvant faire suite à l'élection. Ils.Elles autorisent par ailleurs l'association et leurs partenaires à publier leurs textes sur support numérique et sur support papier avec l'assurance de voir leur identité respectée et indiquée. Ils.Elles autorisent également et selon les même conditions une création scénique ou radiophonique de leurs textes par *LHP*.